



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

**DOSSIER ADHERENT
FOOTBALL AMERICAIN
FLAG
ECOLE DE FLAG
2022 - 2023**



MÉTÉORES DE FONTENAY SOUS BOIS

SOMMAIRE

Bonjour et bienvenue chez les Météores.

Ce dossier comprend :

- ✓ Le règlement intérieur
- ✓ Les coordonnées du club
- ✓ Les horaires d'entraînement
- ✓ Les prix de location et d'achat des équipements
- ✓ Les prix des cotisations et des cautions
- ✓ L'équipement obligatoire pour les matchs et entraînements
- ✓ Comment remplir la demande d'assurance Sportmut
- ✓ Reproduction et représentation de photographie pour personne majeure
- ✓ Reproduction et représentation de photographie pour personne mineure
- ✓ Un appel à bénévoles et au soutien du club
- ✓ Un appel au don
- ✓ Site Internet et page Facebook du club

Bonne saison 2022-2023 à tous.

Le Bureau



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

❖ Article 1 : PREAMBULE

La section football américain est partie intégrante de l'Union Sportive Fontenaysienne, club omnisports ayant son siège social au 40 bis rue de Rosny 94120 Fontenay sous bois.

Le règlement intérieur ne prévaut pas sur les dispositions des Statuts et du règlement intérieur de l'USF et ne peut y déroger. (Statuts consultables sur le site www.us-fontenay.com)

❖ Article 2 : ADMISSION

La section est composée d'adhérents ayant réglé leur cotisation.

L'accès au terrain pour les joueurs est conditionné par l'enregistrement du dossier complet par le secrétariat.

❖ Article 3 : INSCRIPTION / REINSCRIPTION / DEMISSION

Un dossier d'inscription est consultable et téléchargeable directement sur le site internet du club. Les dossiers de réinscription devront être rendus complets au mois de juillet afin de permettre au bureau de les traiter rapidement et les envoyer à la fédération pour retour avant le début de saison. Les lettres de démission devront parvenir avant le 15 juillet au bureau afin de faciliter le transfert des joueurs. Les joueurs démissionnaires devront s'être acquittés de tous leurs devoirs envers l'association pour pouvoir prétendre à leur quitus de départ.

En cas de changement d'adresse durant la saison sportive, le licencié devra faire parvenir au bureau les modifications.

❖ Article 4 : COTISATIONS

Une cotisation annuelle est prévue lors de toute inscription ou réinscription. Son montant est fixé lors de l'assemblée Générale.

❖ Article 5 : MEDICAL

Personne majeure : Certificat médical à ne fournir qu'en cas de première licence (nouvel adhérent) et en cas de renouvellement, si votre certificat médical date de plus de 3 ans ou si vous avez répondu positivement à une des questions du **Questionnaire de santé « QS – SPORT »**.

Personne mineure : remplir le : Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention du renouvellement d'une licence ou d'une première inscription.

Pour tous les athlètes listés haut niveau et les demandes de sur classement ce certificat devra être délivré par un médecin spécialiste du sport. Tout joueur blessé devra présenter un document au médecin du club et suivre son avis médical.



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

❖ Article 6 : DISCIPLINE / SANCTION

Il est demandé à tous les membres de la section de respecter la charte sportive sous peine de sanctions.

Dans le cas :

1. D'atteinte à la discipline
2. Dégradation volontaire, délit
3. Retards répétés et non excusés aux entraînements
4. insultes à des dirigeants, des partenaires

Le bureau de section est en droit de procéder :

1. A l'envoi d'un avertissement par courrier recommandé, précisant les griefs formulés et contenant convocation pour audition.
2. A une mise à pied de 15 jours notifiée dans les mêmes conditions que le paragraphe ci-dessus.
3. A un engagement de procédure d'exclusion temporaire ou définitive auprès de la direction de l'USF qui, conformément aux statuts de l'ART 4, saisira le Comité pour décision finale.

Pour les compétitions faisant l'objet de convocations distribuées lors des entraînements, les forfaits seront sanctionnés par le bureau et les entraîneurs.

❖ Article 7 : EQUIPEMENT

Le matériel loué sera confié en début de saison, contre un chèque de caution qui sera encaissé, et non remboursé, si le matériel n'est pas restitué le 30 juin de l'année en cours.

Des contrats seront signés pour le prêt du matériel confié. Le matériel loué ne doit en aucun cas être prêté à un autre joueur, il en va de votre responsabilité. En cas de perte ou vol, votre caution sera retenue.

❖ Article 8 : PARTENARIAT

Afin de bénéficier de certains avantages proposés par nos partenaires, des contrats seront signés pour en préciser les droits et les obligations.

❖ Article 9 : COMPETITION

Il est vivement conseillé aux parents d'accompagner et d'encourager leurs enfants sur les lieux de compétitions.

❖ Article 10 : BUREAU DE SECTION

Le bureau est composé de dirigeants bénévoles élus lors de l'Assemblée Générale (A.G)

Le bureau de section se réserve le droit d'étudier toute question non prévue par ce règlement et de prendre toute décision qui convient.

❖ Article 11 : ASSEMBLEE GENERALE

L'A.G de section se tiendra avant la fin du mois d'avril (cf art 5.3 du RI de l'USF)



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

COORDONNEES DU CLUB

Siège social : USF Football Américain – Les Météores
40 bis rue de Rosny 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Adresse postale : USF Football Américain – Les Météores
40 bis rue de Rosny 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Email : meteores.footus@gmail.com

Téléphone : 07.82.06.78.94

Facebook : <https://www.facebook.com/Meteores.footus>



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

LES HORAIRES D'ENTRAINEMENT

Sauf indication contraire, les entrainements ont lieu au Stade André Laurent :
23, rue Saint Germain à Fontenay Sous Bois

SENIORS

Mardi de 20h à 22h30

Jeudi de 20h à 22h30

JUNIORS

Lundi de 18h30 à 20h30

Mercredi de 18h30 à 20h30

CADETS

Mercredi de 18h00 à 20h

Samedi de 15h30 à 17h30

MINIMES

Samedi de 13h30 à 15h30

FLAG

Lundi de 20h00 à 22h30

Vendredi de 19h00 à 21h00

ECOLE DE FOOT

Samedi de 9h30 à 11h30



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

LOCATION & ACHAT DES EQUIPEMENTS

(Uniquement pour le football américain)

- Le club offre la possibilité à toutes les catégories de louer le casque et l'épaulière.

TARIFS DES LOCATIONS 2022-2023

EQUIPEMENT	CASQUE	EPAULIERE
PRIX DE LA LOCATION	40,00 €	40,00 €

TARIFS DES CAUTIONS 2022-2023

EQUIPEMENT	CASQUE	EPAULIERE	PIECES DETACHEES
PRIX DE LA CAUTION	200,00 €	200,00 €	15,00 €

Le club fournit à chaque rencontre le maillot de match (A rendre immédiatement après la rencontre)

Le pantalon de match est quant à lui à la charge du joueur

Cependant, le club vend un KIT tout compris au prix de 50 € regroupant :

- Pantalon de match noir protections intégrées
- Ceinture noire

Pour la location d'une épaulière, le maillot d'entraînement est fourni, celui-ci devra être restitué en fin de saison. **Possibilité d'achat au prix de 30€.**



Aucun matériel ne sera remis sans paiement immédiat



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

COTISATIONS SAISON 2022-2023

Le paiement de la cotisation s'effectue en **une fois**, encaissement avant le 30/11/2022.

Le club accepte les paiements suivants: **Virement, Espèces, Chèques « Tous en club », Chèques vacances, Coupons Sport, ANCV, Chèques « Pass Solidaires »** Pour tous les chèques donnés au club (Licence, cautions), **l'identité de l'adhérent** devra obligatoirement être **Renseignée au dos du chèque**.
Une attestation de paiement pourra vous être fournie sur demande (par email après vérifications).

CATEGORIE	TRANCHES D'AGE	PRIX
FOOT US SENIOR	Nés en 2002 et avant	195,00 €
FOOT US JUNIOR / U20	Nés en 2005 et avant	175,00 €
FOOT US CADET / U17	Nés en 2006*, 2007,2008	175,00 €
FOOT US MINIME / U14	Nés en 2009, 2010	125,00 €
FOOT US / U12	Nés en 2011,2012	125,00 €
FLAG SENIOR	Nés en 2005 et avant	125,00 €
ECOLE DE FOOT(Flag) U17	Nés en 2006*, 2007	80,00€
ECOLE DE FOOT(Flag) U15	Nés en 2008,2009	80,00€
ECOLE DE FOOT(Flag) U13	Nés en 2010,2011	80,00€
ECOLE DE FOOT(Flag) U11	Nés en 2012, 2013	80,00€
ECOLE DE FOOT(Flag) U9	Nés en 2014, 2015	80,00€
Soutien (non joueur)		30,00 €
Bénévoles		5,00 €

* (Surclassement possible dans la catégorie supérieure pour cette année de naissance seulement)



Tout renouvellement de licence après le 30/11/2022 majore le prix de la part fédérale et donc de la cotisation du club de 60€



Tout surclassement en catégorie supérieure implique le paiement de la cotisation de la catégorie supérieure



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN MATCH* ET A L'ENTRAINEMENT

(Uniquement pour le football américain)

(*) Le règlement concernant le matériel obligatoire en match peut évoluer en fonction du règlement fédéral en vigueur

EN MATCH

- ✓ Casque noir et grille noire
- ✓ Epaulières
- ✓ Protège dents noir (non transparent dans tous les cas)
- ✓ Pantalon noir
- ✓ Protections de cuisses et genoux
- ✓ Protections de hanches et cuisses
- ✓ Chaussettes blanches sans marque apparente
- ✓ Tee-shirt ou lycra blanc, noir ou orange

Le maillot de match est fourni avant chaque match par le club.

**Celui-ci doit être impérativement restitué à la fin de chaque
rencontre.**

A L'ENTRAINEMENT

- ✓ Casque, Epaulières, Protège dents et protections de jambes sont obligatoires
- ✓ L'attaque s'équipe d'un maillot **BLANC**, la défense s'équipe d'un maillot **NOIR**



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

REEMPLIR LE SPORTMUT

Le SportMut

Remplissez cette partie du document

Cochez la case choisie

Et signez

**Si vous optez pour la mutuelle
Choisissez une cotisation
Faites une croix dans la case
Correspondante et un chèque à l'ordre de
« Groupe MDS » du montant de la
cotisation**

Montant	Libellé	Montant	Libellé
10,00	10,00	10,00	10,00
15,00	15,00	15,00	15,00
20,00	20,00	20,00	20,00
25,00	25,00	25,00	25,00
30,00	30,00	30,00	30,00
35,00	35,00	35,00	35,00
40,00	40,00	40,00	40,00
45,00	45,00	45,00	45,00
50,00	50,00	50,00	50,00
55,00	55,00	55,00	55,00
60,00	60,00	60,00	60,00
65,00	65,00	65,00	65,00
70,00	70,00	70,00	70,00
75,00	75,00	75,00	75,00
80,00	80,00	80,00	80,00
85,00	85,00	85,00	85,00
90,00	90,00	90,00	90,00
95,00	95,00	95,00	95,00
100,00	100,00	100,00	100,00

**ATTENTION, VOUS DEVEZ ENVOYER VOUS-MEME LE FORMULAIRE ET LE CHEQUE
CORRESPONDANT A L'OPTION CHOISIE , A L'ADRESSE INSCRITE SUR LE SPORMUT.**



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS



Section de Football Américain de l'Union Sportive Fontenaysienne.

Reproduction et représentation de photographie pour Personne majeure

ARTICLE 1 CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, le LICENCIÉ cède à l'USF METEORES les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies et vidéos réalisées durant la saison sportive 2022-2023 dans le cadre strict des activités faisant l'objet de l'association.

En conséquence, le LICENCIÉ autorise l'USF METEORES à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies et vidéos pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à

tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

Les photographies pourront être exploitées dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design, TV, vidéo, internet etc.) directement par l'USF METEORES. Il est entendu que l'USF METEORES s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du LICENCIÉ, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Le LICENCIÉ reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION ET DUREE DU CONTRAT

Le LICENCIÉ confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, aucune rémunération forfaitaire des prestations n'est convenue entre les parties. Le LICENCIÉ reconnaît expressément que la contrepartie des rémunérations est son intérêt

pour l'USF METEORES de Fontenay sous-bois, dont il est adhérent. Cette rémunération est définitive et le LICENCIÉ reconnaît être entièrement rempli de ses droits et exclut donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du jour de son acceptation.

ARTICLE 3 DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Melun statuant en droit français.



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS



Section de Football Américain de l'Union Sportive Fontenaysienne.

Reproduction et représentation de photographie pour Personne mineure

ARTICLE 1 CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, les REPRESENTANTS cèdent à l'USF METEORES les droits qu'ils détiennent sur l'image de leur ENFANT telle que reproduite sur les photographies et vidéos réalisées durant la saison sportive 2022-2023 dans le cadre strict des activités faisant l'objet de l'association.

En conséquence, les REPRESENTANTS LEGAUX autorise l'USF METEORES à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies et vidéos réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

Les photographies pourront être exploitées dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design, TV, vidéo, internet etc.) directement par l'USF METEORES. Il est entendu que l'USF METEORES s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l' ENFANT, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Les REPRESENTANTS LEGAUX reconnaissent par ailleurs que l'ENFANT n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION ET DUREE DU CONTRAT

Les REPRESENTANTS LEGAUX confirment que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, aucune rémunération forfaitaire des prestations n'est convenue entre les parties. Les REPRESENTANTS LEGAUX reconnaissent expressément que la contrepartie des rémunérations est l'intérêt pour l'USF METEORES de Fontenay sous-bois de l'ENFANT, dont il est adhérent. Cette rémunération est définitive et les REPRESENTANT LEGAUX reconnaissent être entièrement rempli des droits de l'ENFANT et excluent donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du jour de son acceptation.

ARTICLE 3 DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Melun statuant en droit français.



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

APPEL A BENEVOLES & SOUTIEN AU CLUB

Le club des Météores est de plus en plus présent sur la scène du football américain en France.

Avec plusieurs sections engagées en championnat national et une école de Flag (version sans contact du Football américain accessible aux garçons et filles à partir de 6 ans, ce développement entraîne donc un besoin de plus en plus grand en bénévoles pour faire vivre votre club.

Pour cela, le club est constamment à la recherche de :

- ✓ **Bénévoles pour aider le Bureau** (communication, sponsors,...)
- ✓ **Bénévoles lors des matchs** (sono, buvette, ...)
- ✓ **Parents Médecins pour les jours des matchs**
- ✓ **Entraîneurs** (formation offerte par le club)
- ✓ **Arbitres** (formation offerte et rémunération à chaque match)
- ✓ **Partenaires privés** (achat de matériel, don financier,...)

Donc, si vous ou vos proches êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec le club à l'adresse mail suivante : meteores.footus@gmail.com



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

APPEL AU DON

SOUTENEZ VOTRE CLUB DE FOOTBALL AMERICAIN GRACE AU DON EN BENEFICIAINT D'UNE REDUCTION D'IMPOT

Avec son expansion en termes de licenciés et son ambition sportive et éducative, d'importants coûts structurels supplémentaires sont à prévoir ces prochaines saisons notamment en termes de déplacement et de matériel pour les Météores.

Ce club est avant tout le vôtre, aussi, afin de lui donner toutes ses chances de réussite l'année prochaine (Ambition de se battre pour le titre national dans toutes les catégories), nous avons besoin de votre soutien.

Selon la loi du 1^{er} août 2003 (publiée au J.O du 2 août), pour les particuliers imposés en France, les dons bénéficient d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant dans la limite de 20% du revenu net imposable (pour les entreprises, la déduction est de 60% dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaire)**

Ainsi, un don de 100€, par exemple, ne vous revient qu'à 34 € après réduction fiscale⁽¹⁾ (40 € pour le don d'une entreprise)

⁽¹⁾ *Un reçu fiscal vous sera envoyé par courrier et sera à joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier de la réduction d'impôts*



BON DE SOUTIEN AU CLUB DE FOOTBALL AMERICAIN DES METEORES DE FONTENAY-SOUS-BOIS

(A renvoyer au 40 bis rue de Rosny 94120 Fontenay-sous-Bois ou à transmettre directement à un membre du Bureau)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Je soutiens le club des Météores à hauteur de : 20 € 50 € 100 € Autres : €

Je joins mon règlement de : € par chèque à l'ordre de : **USF FOOTBALL AMERICAIN**

Date :

Signature :



METEORES DE FONTENAY SOUS BOIS

SITE INTERNET DU CLUB & FACEBOOK

Le site internet du club est un précieux outil pour tous les membres du club. Vous y trouverez toutes les informations pratiques et utiles pour le club (coordonnées, plan d'accès, documents administratifs,...), les équipes (calendriers, résultats, rosters, ...), les évènements (matches, assemblée générales, soirées,...)

Le site Internet est un outil de communication important pour le club, n'hésitez donc pas à aller y faire un tour régulièrement pour vous tenir informé des dernières nouvelles et discussions.

Site Internet

<http://www.meteores.fr>



Groupe FACEBOOK



<https://www.facebook.com/Meteores.footus>